

Avis

d'Intersex & Transgender Luxembourg asbl sur la

Proposition de loi portant modification du Code pénal en vue d'interdire et d'incriminer les pratiques de conversion visant l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre

04.09.2026

Le 17 juin 2026, une *Proposition de loi portant modification du Code pénal en vue d'interdire et d'incriminer les pratiques de conversion visant l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre* a été déposée par les Député.e.s du groupe LSAP Claire Delcourt, Taina Bofferding, Franz Fayot, Georges Engel et Francine Closener.

Intersex & Transgender Luxembourg asbl salue cette initiative, tout en regrettant de ne pas en avoir été informé au préalable.

La proposition de loi comporte un article unique consistant à introduire dans le code pénal les articles 457*bis* et 457*ter* nouveaux.

Selon l'article 457*bis*, premier alinéa

« on entend par 'pratique de conversion' toute pratique consistant en une intervention physique ou l'exercice d'une pression psychique dont l'auteur vise à réprimer ou modifier l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'une personne, que cette caractéristique soit présente de manière effective ou seulement supposée par l'auteur. »

L'organisation signataire félicite les auteurs du dépôt de la proposition de l'utilisation du terme « pratique » au lieu de celui de « thérapies ». En effet, ce sont bien des pratiques de conversion que l'on constate au Luxembourg, non seulement dans des thérapies mais aussi dans des structures éducatives ou familiales.

Les personnes avec des variations des caractéristiques sexuées pourraient être incluses dans la définition en y ajoutant « ou les caractéristiques sexuées » après « l'expression de genre ». En effet, on peut considérer que les pratiques médicales non consenties sur les personnes avec des variations des caractéristiques sexuées constituent des pratiques de conversion.

En vertu de l'article 457*bis*, deuxième alinéa :

« Ne sont pas considérées comme des pratiques de conversion l'aide et l'assistance offertes dans le cadre des soins de santé mentale et physique en rapport avec l'exploration et le développement de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre d'une personne. »

L'expérience de terrain montre que des thérapies de conversion peuvent se cacher derrière le terme d' « exploration ».

C'est pourquoi les signataires recommandent de remplacer le terme « exploration » par le terme « soutien ».

Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l., R.C.S. Luxembourg F
9.565

Adresse postale : Association Intersex & Transgender Luxembourg,
BP 2128, L-1021 Luxembourg,

Siège social : L-1222 Luxembourg, 14, Rue Beck (merci de ne pas
envoyer de courrier au siège social),

Contact : 691 14 10 72 – itgl.contact@gmail.com –
<https://caitia.de/>